

POINT D'ACCÈS AU DROIT

Qu'est-ce que le point d'accès au Droit ?

C'est un ensemble de permanences juridiques et administratives qui permettent à chacun :

- de connaître ses droits avant d'accomplir toute démarche ;
- d'être conseillé lors de désaccords ou de conflits avec ses voisins, sa famille, ses enfants, son employeur ;
- d'être aidé en tant que victime ;
- de trouver un accompagnement pour l'accomplissement de démarches ;
- de résoudre un conflit à l'amiable.

À partir de l'écoute des demandes, l'accueil au Point d'Accès au Droit aide le public à repérer les structures ou les professionnels qui peuvent traiter les situations et à prendre contact avec eux.

C'est un service gratuit et confidentiel

Il a été mis en place en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du tribunal de Nanterre, garantissant la qualité des prestations.



Adil 92 *

(Association départementale d'information sur le logement)

Service d'information personnalisé sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement.

3^e mardi du mois 14h > 17h

Rendez-vous au **01 46 21 81 45**

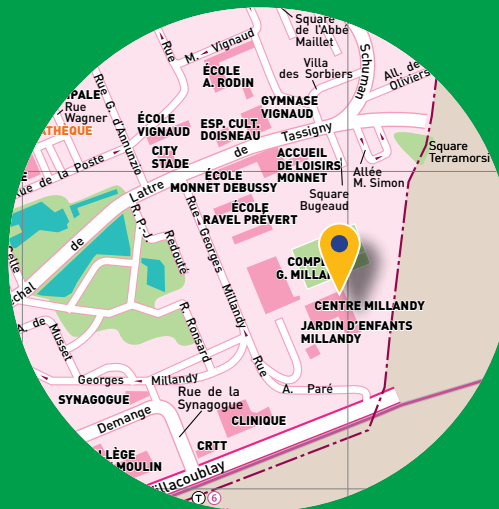
Juriste d'aide aux victimes *

(ADAVIP 92)

Vous avez été victime d'un cambriolage, d'un accident de la circulation, d'une agression ou de toute autre infraction pénale... Un juriste vous accueille, vous écoute, vous informe sur vos droits et vous oriente dans les démarches à entreprendre.

Mardi 9h45 > 12h45

Rendez-vous sur meudon.fr ou au **01 41 07 94 79**



BUS

189 / 290 / 295 / 390

arrêt Georges Pompidou

289 / 389

arrêt Le Lac ou Georges Pompidou

TRAMWAY

T6

arrêt Georges Pompidou

ACCUEIL, RENSEIGNEMENTS ET RENDEZ-VOUS

CENTRE SOCIAL MILLANDY

5 rue Georges-Millandy
92360 Meudon-l a-Forêt

01 41 07 94 79

centre.social@mairie-meudon.fr
meudon.fr

lundi > vendredi

9h > 12h / 13h30 > 18h



CENTRE SOCIAL MILLANDY POINT D'ACCÈS AU DROIT

— 2015-2016

- ADIL 92
(Association Départementale d'Information sur le Logement)
- JURISTE D'AIDE AUX VICTIMES (ADAVIP 92)
- AVOCAT CONSEIL
- CONCILIEUR DE JUSTICE
- ÉCRIVAIN PUBLIC
- DÉFENSEUR DES DROITS
- UFC QUE CHOISIR
(Information et défense des consommateurs)
- JURISTE (CIDFF 92/B.B)
- SOLIHA
(Solidarité pour l'habitat)
- SPIP
(Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)
- PRO BTP
(Groupe de protection sociale des professions du bâtiment et des travaux publics)
- SERVICES FISCAUX
- A.L.E.
(Agence Locale de l'Énergie de Grand Paris Seine Ouest)

Avocat conseil *

Vous avez un problème juridique ou vous envisagez une procédure. L'avocat conseil assure en toute confidentialité des consultations d'informations juridiques gratuites. Il répond à des besoins en matière d'accès au droit et vous aide dans la recherche de solutions à vos difficultés.

Vendredi 15h30 > 17h30

Rendez-vous sur meudon.fr

ou au **01 41 07 94 79**

Samedi 10h > 12h

En mairie principale

sur rendez-vous **01 41 14 80 01**

Conciliateur de justice *

Le conciliateur de justice est désigné pour tenter de régler les conflits entre un particulier et une personne physique ou une entreprise, par la recherche d'un compromis respectant les intérêts de chacun.

Le conciliateur ne peut intervenir dans les conflits avec l'administration (qui relèvent du Défenseur des droits) ou dans ceux concernant l'état des personnes (état civil, divorce...).

Lundi 14h > 17h

En mairie principale

Rendez-vous sur meudon.fr

ou au **01 41 07 94 79**

Un jeudi sur deux dans le mois

15h > 17h30

Rendez-vous sur meudon.fr

ou au **01 41 07 94 79**

Écrivain public *

Vous avez besoin d'assistance dans la compréhension ou la rédaction de dossiers, de documents administratifs, de courriers divers, l'écrivain public vous aidera à accomplir ces démarches.

1^{er} et dernier vendredi du mois 15h > 19h

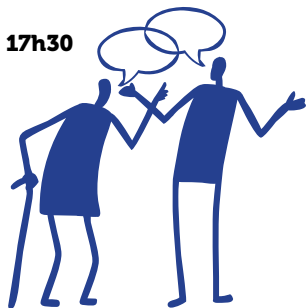
En mairie principale sur rendez-vous au

01 41 14 80 01

Les autres vendredis 13h45 > 17h30

Rendez-vous sur meudon.fr

ou au **01 41 07 94 79**



Défenseur des droits *

Le défenseur des droits peut intervenir dans les cas suivants : vous estimez être lésé par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public, vous estimez être victime d'une discrimination interdite par la loi, vous considérez que les droits fondamentaux d'un enfant ne sont pas respectés. Il a pour missions de vous informer de vos droits, de contribuer à la résolution à l'amiable de vos difficultés et le cas échéant de vous aider à constituer votre dossier de réclamation.

Dernier jeudi du mois 9h > 12h

Rendez-vous sur meudon.fr

ou au **01 41 07 94 79**

UFC Que Choisir * (Information et défense des consommateurs)

Lors des litiges dans tous les domaines : assurances, logement, crédit, achat de produits, de services, de loisirs...

Mercredi 17h > 18h30

Rendez-vous sur meudon.fr

ou au **01 41 07 94 79**

Samedi 10h > 12h

6 rue de Paris (Meudon)

sans rendez-vous

Juriste CIDFF92/B.B * (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Vous vous interrogez sur des questions liées au droit de la famille, droit du travail, droit du logement, succession, surendettement... Vous pouvez vous entretenir avec un juriste qui vous écouterait et vous informera.

Vendredi 9h15 > 12h15

Rendez-vous sur meudon.fr

ou au **01 41 07 94 79**

SOLIHA * (Solidarité pour l'Habitat)

Association au service des habitants pour vous conseiller et solliciter pour vous l'ensemble des aides financières possibles, les avantages fiscaux, le déroulement d'un dossier et les informations utiles pour votre projet d'amélioration de l'habitat.

4^e mercredi du mois 10h > 12h

sans rendez-vous

SPIP * (Service pénitentiaire d'insertion et de probation)

Accueil uniquement des personnes suivies dans le cadre d'une mesure judiciaire.

Mardi 9h > 12h / 13h30 > 16h

(sur convocation)

Pro BTP

(Groupe de protection sociale des professions du bâtiment et des travaux publics)

Entreprises, artisans, salariés, apprentis et retraités du secteur du bâtiment, vous vous interrogez sur votre retraite, votre santé, votre assurance, votre épargne... Il est possible de vous entretenir avec un conseiller.

Vendredi 14h > 18h

Sur rendez-vous au

01 55 76 15 05

Services fiscaux

Service de proximité des contrôleurs des impôts pour vous renseigner, vous aider à remplir vos déclarations et vous orienter vers les services compétents.

Des permanences exceptionnelles auront lieu uniquement lors des campagnes : déclarations, impôt sur le revenu, taxe d'habitation...

Sans rendez-vous

Pour connaître les dates, contacter

le **01 41 07 94 79** ou **meudon.fr**

A.L.E.

(Agence locale de l'énergie de Grand Paris Seine Ouest)

Association qui a pour objectif d'encourager les économies d'énergie et de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, par le biais d'actions d'information et de sensibilisation des professionnels comme des particuliers, en leur proposant un service de conseil et d'accompagnement pour faire les bons choix.

2^e mardi du mois 14h > 18h

Sur rendez-vous au

0800 10 10 21

* Permanence en partenariat avec le CDAD 92
(Conseil départemental de l'accès au droit de Nanterre)